

Décamp'®

RADICAL

MICROGRANULES INSECTICIDES

Utilisation possible en
poudrage et arrosage



CONTIENT
1 DOSEUR

Fourmis toutes espèces

FICHE DE SÉCURITÉ



ATTENTION

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- Tenir hors de portée des enfants
- Éviter le rejet dans l'environnement
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise

• Éliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination des déchets appropriée conformément à la réglementation nationale.

EFFICACE 3 MOIS
APRÈS L'APPLICATION



INSECTICIDE

Composition biocide : *Chrysanthemum cinerariaefolium* extract from open and mature flowers of *Tanacetum cinerariifolium* obtained with supercritical carbon dioxide
n° CAS 89997-63-70 : 25g/kg et Kieselgurh
n°CAS 61790-53-2 6.25g/kg
Insecticide TP18. APPEL EN CAS D'URGENCE : 15 OU CENTRE ANTI-POISON

CODE UFI : X2NC-2VUE-J200-Y6YU

Lot et date de péremption : voir ci-dessous



Microgranules insecticides

Cette solution à haute performance a été spécialement formulée pour lutter contre les fourmis de façon immédiate et durable. Elle est composée de microcapsules qui libèrent l'ingrédient actif (extraits de *Chrysanthemum cinerariaefolium*) en deux temps, afin d'assurer une protection allant jusqu'à trois mois.

Mode d'utilisation

Dose en saupoudrage : 30g/m²

Dose d'arrosage : 30g/l/m²

Utilisez le doseur pour mesurer la quantité désirée : un remplissage à ras correspond à 30g.

• EN ARROSAGE

Diluez les microgranules dans un pulvérisateur avec un peu d'eau, puis complétez avec le volume d'eau nécessaire et secouez pour bien mélanger. Aspergez les principaux axes de passage des fourmis, ainsi que les fissures et crevasses.

• EN SAUPOUDRAGE

Dispersez les microgranules sur les endroits que vous souhaitez cibler. Le produit libère immédiatement une partie du principe actif, puis le reste de manière régulière pour une protection prolongée.

Pour éliminer un nid : appliquer autour, dans un périmètre de 1 à 2 mètre et renouveler après une semaine. Le nid sera totalement éradiqué au bout de deux semaines.

Il est conseillé d'effectuer une application par an. S'il y a des intempéries ou si la surface subit un nettoyage, vous pouvez renouveler l'opération dans la limite de 6 traitements par an.

4 kg

Crea®

215, Av. de la Roche Parnale
ZI Motte Longue
74130 BONNEVILLE
Tél. : 04 50 25 79 80



3355660004590